



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Politique et réglementation : Bas-Rhin

Question écrite n° 6427

Texte de la question

M Marc Reymann attire l'attention de M le ministre delegue aupres du ministre de l'industrie et de l'aménagement du territoire, charge de l'aménagement du territoire et des reconversions, sur la promotion de Strasbourg, ville internationale et metropole europeenne. Alors que Strasbourg et son agglomeration font l'objet d'un contrat triennal avec l'Etat pour le renforcement de son role comme capitale des institutions parlementaires de l'Europe, alors que Strasbourg a lance avec la Datar une etude sur ses atouts et ambitions en matiere internationale, alors que se developpe un parc d'innovation technologique specialise en biotechnologie, alors que la communaute urbaine de Strasbourg va etre irriguee par le metro VAL et sera desservie par le TGV Paris-Est europeen, l'agglomeration strasbourgeoise, forte de 450 000 habitants, continue de ne pas figurer sur les cartes de la Datar, documents Reclus de 1988, en particulier comme pole urbain de croissance demographique, ville de haute technologie et de hautes fonctions internationales sur le plan europeen. Il lui demande de bien vouloir lui faire connaitre les criteres qui ont ete retenus par la Datar pour l'elaboration de ces trois cartes et les mesures qu'il compte prendre pour que la Datar renforce veritablement sur le plan europeen la promotion et le role de Strasbourg, ville internationale et metropole europeenne, veritable technopole dans l'espace rhenan.

Texte de la réponse

Reponse. - Le document auquel fait allusion l'honorable parlementaire, realise a la demande de la delegation a l'aménagement du territoire et a l'action regionale par le bureau d'etudes GIP Reclus se compose de trois cartes etablissant un classement des villes europeennes en fonction des donnees demographiques, du role international et de la localisation des activites de haute technologie. Pour des raisons de commodite typographique, le nom de chaque ville ne figure en toutes lettres que sur l'une de ces trois cartes et n'apparait que sous forme de point sur les deux autres cartes. Compte tenu des ambiguites qui peuvent resulter de ce procede, il a ete demande, a l'occasion de la mise a jour du document dans une nouvelle edition, de mentionner expressement sur chaque carte le nom de chaque ville. Les criteres qui ont preside a cette repartition sont les suivants : pour les donnees demographiques, l'accroissement de la population entre deux recensements ; pour le role international, un ensemble de caracteristiques concernant notamment le nombre de sieges sociaux d'entreprises, de representations diplomatiques, d'organismes financiers, de lignes telephoniques, de passager des lignes aeriennes, etc. ; enfin, pour la haute technologie, le nombre d'entreprises industrielles ou tertiaires utilisant dans leur activite des hautes technologies. Le ministre delegue, charge de l'aménagement du territoire et des reconversions, et a ses cotes la Datar soutiennent activement la mission impartie a M Villain sur le role et l'avenir de Strasbourg ; recemment, les journees de travail organisees avec la region sur les fonctions internationales de cette ville ont manifeste cet interet.

Données clés

Auteur : [M. Reymann Marc](#)

Circonscription : - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 6427

Rubrique : Aménagement du territoire

Ministère interrogé : aménagement du territoire et reconversions

Ministère attributaire : aménagement du territoire et reconversions

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 5 décembre 1988, page 3477